



6, rue Vauban
L-2663 Luxembourg
Tel. (00352) 43 90 30 29
Fax (00352) 20 40 30 29
www.lvi.lu
lvi@velo.lu

Communiqué de presse **22.10.2020**

Depuis quelque temps déjà l'ACL fait des efforts pour changer son image du club "tout voiture" vers un club de la mobilité qui soutient et promeut toutes les formes de mobilité. Dans ce contexte l'ACL ne soutient non seulement les revendications de ProVelo concernant une augmentation du rythme de réalisation du réseau des pistes cyclables nationales mais offre aussi des services spécifiquement dédiés aux cyclistes - entre autre avec la Bike Assistance - et s'exprime en faveur d'une « cohabitation harmonieuse » de toutes les catégories d'usagers de la route.

Malheureusement, il semble que le soutien de la multimodalité, que l'ACL lui même reconnaît comme condition préalable pour éviter le collapse du trafic, surtout dans les agglomérations, est toujours limité par la crainte de devoir céder un peu de place, qui « appartient » actuellement au trafic motorisé, à d'autres usagers de la route (piétons et cyclistes).

Dans une prise de position récente face à la campagne « Vëlossummer 2020 », qui a certes connue quelques difficultés dans son organisation qui devront être résolues pour sa prochaine édition en 2021, l'ACL qualifie les fermetures temporaires de quelques routes étatiques de « discrimination manifeste » envers les automobilistes et suggère que les détours de 4 ou 5 minutes qui leur sont imposés sont quasiment inacceptables.

Devoir céder une cinquantaine de kilomètres du réseau routier national, qui en comporte presque 3000, pendant un seul mois de l'année lors duquel le trafic motorisé diminue fortement et celui des cyclistes croît, est loin de correspondre à une « mise au pas » de la voiture.

Une comparaison de ces quelques désagréments temporaires des automobilistes à ceux que les piétons et cyclistes rencontrent quotidiennement dans leurs déplacements - puisque le paradigme de la planification de la mobilité est encore trop souvent celui de fluidifier le trafic motorisé d'abord et de partager ensuite les restes d'espace entre les autres catégories d'usagers de la route, ne permettant ainsi pas d'infrastructures dédiées adéquates – témoignerait bien de la différence frappante de ce que constitue une « discrimination » pour ces différentes catégories d'usagers de la route.

Si l'ACL veut vraiment changer vers un club de mobilité, nous espérons qu'il se rendra compte qu'un soutien d'une redistribution de l'espace routier, priorisant la mobilité active et imposant des contraintes au trafic motorisé, sera incontournable dans les années à venir.

